



Le budget québécois 2022-2023 se dévoile en prévision d'un nouveau contexte sociosanitaire qui s'installe graduellement et d'une élection provinciale en octobre prochain.

Se voulant également être un budget qui fait preuve de saine gestion, il est à noter que le déficit structurel de la province se place sous le seuil du 3 milliards, alors qu'il était plus que le double, soit 6,5 milliards, il y a un an.

Le CQCM demeurera à l'affût du déploiement des mesures et s'assurera de l'éligibilité des coopératives et des mutuelles.

Faits saillants - Budget provincial 2022-2023

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) relève les différentes mesures pour lesquelles les coopératives et les mutuelles pourront bénéficier d'un soutien stratégique ou d'un accompagnement favorisant leur développement et leur croissance afin de soutenir le gouvernement du Québec à résoudre certains enjeux auxquels la société est confrontée.

Habitation

- **634 M\$ sur six ans pour accroître l'offre de logements sociaux et abordables et pour améliorer la qualité des logements au Québec** : Ces investissements permettront notamment de compléter la livraison de près de 3 500 logements AccèsLogis, de construire 1 000 unités additionnelles dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec, d'accorder des suppléments au loyer et d'aider les municipalités.

Santé

- **196 M\$ pour la refonte du système de santé** : qui soulève plusieurs questionnements, dont les détails seront annoncés au cours des prochaines semaines.

Soins et services à domicile

- Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, d'un point de pourcentage par année afin qu'il passe de 35% en 2021 à 40% en 2026.

Transformation numérique

- **150 M\$** pour la poursuite du virage numérique des entreprises du Québec en 2022-2023 dont **30 M\$** pour poursuivre l'offensive de transformation numérique.

Prospérité régionale

- **1,5 G\$** sur six ans pour appuyer le développement économique des régions dont :
 - Transport aérien régional : **255 M\$** sur 5 ans pour favoriser l'établissement de dessertes régionales accessibles et prolonger l'aide d'urgence au transport aérien régional.
 - Secteur forestier : **163.2 M\$** sur 5 ans pour notamment encourager l'innovation dans l'industrie forestière et moderniser les opérations.
 - Secteur bioalimentaire : **627 M\$** sur 5 ans pour notamment assurer la poursuite d'initiatives dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et appuyer des initiatives pour atténuer la rareté de main-d'œuvre.

Reprise d'entreprise

- **Une enveloppe de 20 millions de dollars est prévue pour recapitaliser le Fonds de transfert d'entreprise du Québec**, qui offre du financement adapté aux situations de transfert d'entreprise.